

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 décembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHOLLET - Madame CHARRET-GODARD - Monsieur MASSON - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur LOVICH (pouvoir Monsieur DESEILLE) - Monsieur AVENA (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame PFANDER-MENY (pouvoir Monsieur HAMEAU) - Monsieur DURAND (pouvoir Madame BELHADEF) - Monsieur MEZUI (pouvoir Madame EL MESDADI) - Madame BALSON (pouvoir Madame CHOLLET)

OBJET DE LA DELIBERATION

Personnel municipal – Création de postes pour la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin

Monsieur BERTHIER expose :

La délibération du conseil municipal du 22 mars 2021 a créé le poste de directeur du pôle culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, rattaché à la Direction générale déléguée à l'Attractivité et au Rayonnement.

En vue de l'ouverture prochaine du pôle culturel, il convient de mettre en place les services nécessaires à son fonctionnement, autant au sein de la CIGV que dans les directions qui, au titre de leurs compétences respectives, vont collaborer directement au fonctionnement de la CIGV. Cette organisation, qui

implique donc de renforcer aussi les équipes des directions concernées, a pour intérêt de mutualiser des compétences.

Services du Pôle culturel de la CIGV

Les services de la CIGV vont assurer le pilotage administratif et financier du pôle culturel. Les services vont également être chargés de promouvoir la cité sur les différents médias, de créer des événements, de nouer des partenariats, de rechercher des mécènes, de mener des opérations de sponsoring. Les services devront aussi participer à la coordination de l'ensemble des acteurs de la cité afin de lui forger une identité commune au-delà de l'addition en un même lieu de différents intervenants évoluant principalement dans les domaines de la gastronomie et du vin. Enfin, la médiation d'expositions fait partie des missions des services de la CIGV, en particulier sur les expositions qui visent à créer des convergences de l'ensemble des acteurs de celle-ci. L'organisation reposera donc sur :

- trois postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, catégorie A (responsable administratif et financier, responsable événementiel marketing commercial communication et chargé de communication numérique).
- un poste relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, catégorie B (médiateur).
- un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B (assistant polyvalent mécénat et développement commercial).

Direction de la valorisation du patrimoine

La direction de la valorisation du patrimoine aura un rôle spécifique à jouer notamment au sein du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, comprenant le patrimoine immatériel de la gastronomie et du vin. A cette fin, pour concevoir, mettre en œuvre et animer les expositions, l'organisation de la direction est renforcée par :

- un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine, catégorie A (chargé de projet d'expositions alimentation et vin).
- un poste relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, catégorie B (médiateur).

Musées - postes mutualisés avec la CIGV – Equipe technique

La maintenance des expositions sera assurée par une équipe rattachée à la direction des musées afin de mutualiser les compétences. Un profil spécifique relatif à la maintenance des dispositifs multimédias est nécessaire. L'organisation reposera donc sur :

- un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, catégorie C (régisseur des dispositifs multi médias).
- deux postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C (techniciens de maintenance).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver la création des postes indiqués dans le rapport, à compter du 1er janvier 2022 ;
- 2 - dire que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 9